



RÈGLEMENT NO 318 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME # 246

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Sylvère est en vigueur depuis le 19 décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Saint-Sylvère peut amender le plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend modifier le plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation mixte au détriment des affectations institutionnelle et industrielle et de réviser les limites des affectations en fonction des modifications découlant de la rénovation cadastrale ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 13 janvier 2020 par madame Priska Kirouac ;

CONSIDÉRANT qu'un avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le 15 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation s'est déroulée le 30 janvier 2020 à 19 h 00 au 837, rang 8 à Saint-Sylvère ;

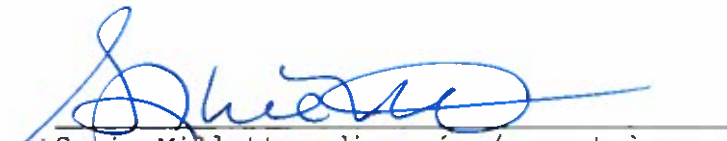
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Sylvère adopte le règlement # 318 modifiant le plan d'urbanisme # 246.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Adopté le 9 mars 2020
Dépôt : le 9 mars 2020
Publié le 10 mars 2020
Entré en vigueur le 9 avril 2020


Adrien Pellerin, maire


Sophie Millette, dir.-gén./sec.-très.



Règlements de la Municipalité de Saint-Sylvère

Article 1

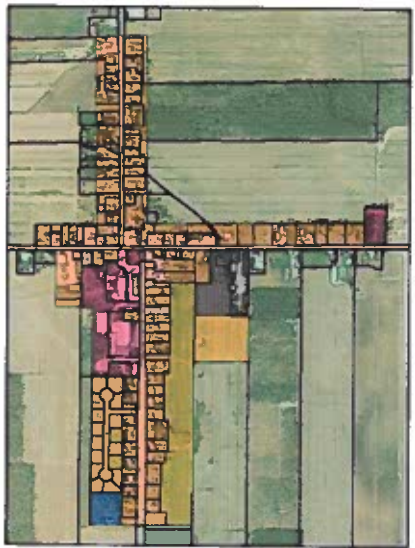
Modification de l'annexe 1

L'annexe 1 est modifiée par le remplacement du plan intitulé « Grandes affectations » par le plan joint au présent règlement.

Article 2

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées dans la Loi.



**PLAN D'URBANISME
ANNEXE 1
GRANDES AFFECTATIONS**

- LÉGENDE**
- PÉRIMÈTRES URBAINS
 - GRANDES AFFECTATIONS**
 - AGRICOLE
 - AGRO-FORESTIÈRE
 - INDUSTRIELLE
 - INSTITUTIONNELLE
 - MIXTE
 - PUBLIQUE
 - RÉCRÉATIVE
 - RÉSIDENTIELLE

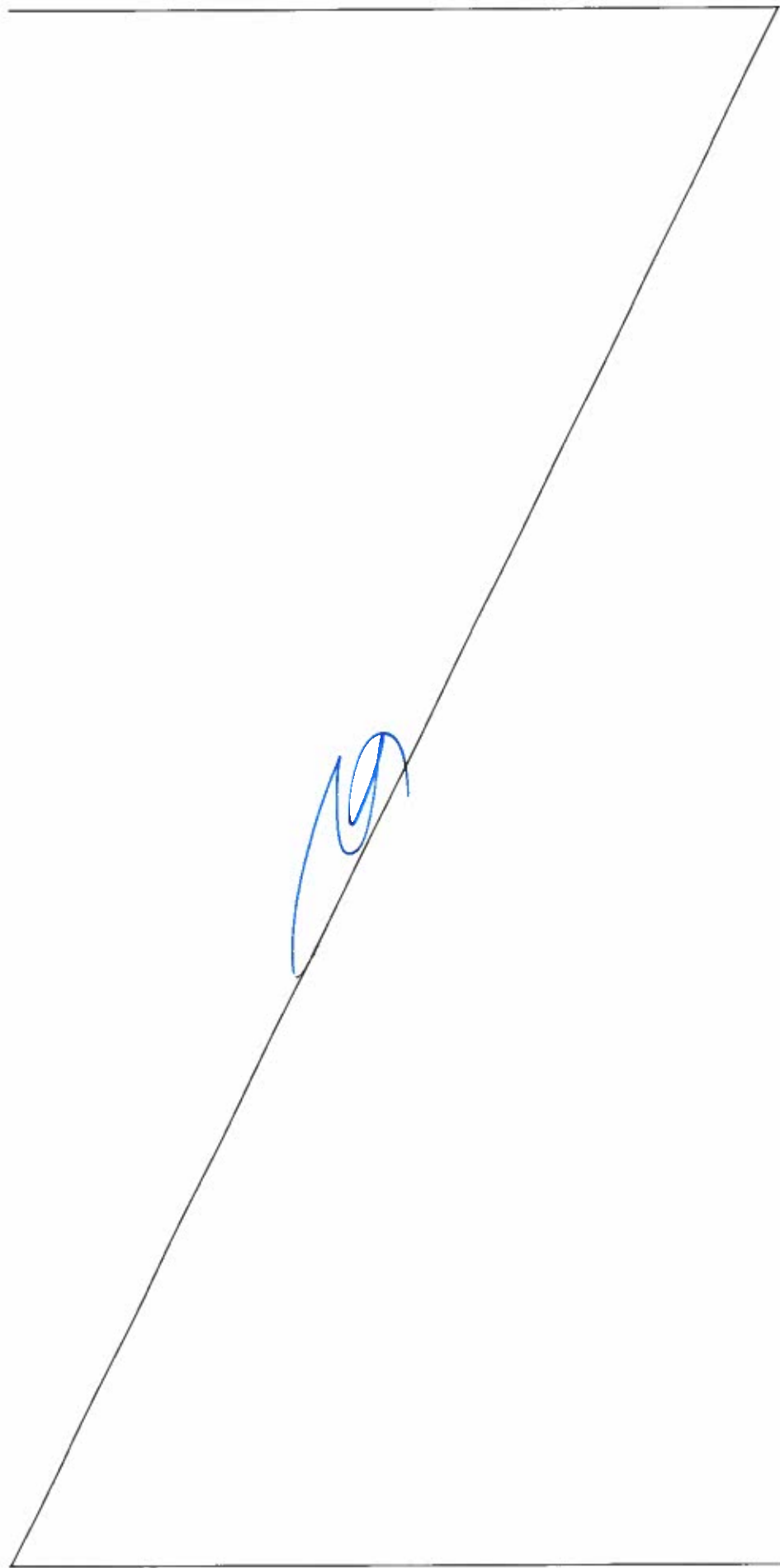


0 250 500 1 000 mètres

Source:
Base de données topographiques du Québec (DOTQ)
Données de données géographiques administratives du Québec (DOTA)
© Tous droits réservés, 2019
3 décembre 2019

Projet de loi 100
NAD 83 Zone 8

		Ce plan fait partie intégrante du Règlement # 246	
		Date: 10-12-2013	Échelle:
Revisé par:	Revisé par:	Approuvé par:	Approuvé par:
Approuvé par:	Approuvé par:	Approuvé par:	Approuvé par:
Approuvé par:	Approuvé par:	Approuvé par:	Approuvé par:
Approuvé par:	Approuvé par:	Approuvé par:	Approuvé par:



1314